



Municipalité de Namur

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉ QUE :

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2022, est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais impartis par la Loi, soit d'ici le 28 janvier 2022.

Les dates des paiements pour 2022 sont donc les suivantes : le 1^{er} mars 2022 pour le premier versement, le 1^{er} mai 2022 pour le deuxième versement, le 1^{er} juillet 2022 pour le troisième versement, le 1^{er} septembre 2022 pour le quatrième versement et le 1^{er} novembre 2022 pour le cinquième versement.

Quiconque n'a pas reçu son compte de taxes dans les semaines suivants l'envoi, peut se présenter au bureau de la municipalité pendant les heures régulières afin d'en recevoir une copie.

Nous invitons les contribuables qui ont changé d'adresse à nous faire parvenir leurs nouvelles coordonnées afin d'éviter des frais d'intérêts supplémentaires. Nous vous prions de nous transmettre toute modification par courriel au adjointe@namur.ca ou par téléphone au 819 426-2457, poste 2202.

Donné à Namur, ce 24 janvier 2022

Marie-Pier Lalonde Girard, d.m.a.
Directrice générale, Secrétaire-trésorière